Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Relative au projet de MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du

P.L.U. de MULHOUSE

Par arrêté du 12/10/20, le Président de m2A a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de Mulhouse pour rectifier le contenu de certaines dispositions réglementaires. Il s'agit dans le cadre de cette procédure de :

- faire relever du règlement de la zone UT3g deux lots restant à bâtir sur l'ancienne caserne Lefebvre, classés par erreur en zone UM3 dans le cadre du PLU révisé ;
- rectifier la règle de hauteur autorisée dans le secteur UT3a afin de la limiter à 15 mètres sur le site de l'ancien conservatoire situé Boulevard Wallach ;
- mettre en cohérence les dispositions de la zone UX3 avec l'article 1.2.4 des « dispositions communes à toutes les zones », en autorisant l'implantation de commerces dans les secteurs de « polarité commerciale » identifiés par le SCOT de la Région Mulhousienne.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant un mois du 1/03/21 au 31/03/21.

Conformément aux dispositions définies par délibération du bureau en date du 23/11/2020, le projet de modification, l'exposé de ses motifs ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées seront consultables pendant toute la durée de la mise à disposition:

- à la mairie de Mulhouse, 33 avenue de Colmar (3ème étage, bureau n°10), aux jours et heures habituels d'ouverture où un poste informatique sera mis à disposition
- sur le site internet de m2A (https://www.mulhouse-alsace.fr) et de la ville de Mulhouse (https://www.mulhouse.fr)

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert et mis à disposition à cet effet à la Mairie de Mulhouse
- par voie électronique à : plu.m2a@mulhouse-alsace.fr
- par courrier adressé au Président de m2A (Service Urbanisme prévisionnel et planification, 2 rue Pierre et Marie Curie 68948 Mulhouse Cedex 9)

Toute information concernant le dossier peut être demandée à :

- Mesdames V. PACARY (Mulhouse - 03 89 58 17 13) et A. YAHIA (m2A - 03 89 32 59 54)
- plu.m2a@mulhouse-alsace.fr par courriel

Au terme de cette mise à disposition, le Président de m2A en présentera le bilan devant le conseil d'Agglomération qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.